Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_61-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 61

Objet : Fonction publique – Nomination stagiaire de l'agent polyvalent

Le 12 mai 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : jeudi 7 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX.

Absents excusés : Jessica LEDOULT ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT.

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération en date du 2 juillet 2024, le Conseil Municipal a créé un emploi permanent à temps non complet à raison de 18/35ème pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à compter du 1er septembre 2024.

Les missions dévolues au poste sont les suivantes :

- Entretien des bâtiments communaux,
- Préparation des repas pour la cantine scolaire et accompagnement des enfants durant la pause méridienne,
- Gestion des états des lieux des salles de L'Evasion et de L'Encrier en binôme avec l'agent technique.

Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe et par un contractuel de catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique.

Depuis septembre 2024, l'emploi est occupé par un agent recruté en tant que contractuel.

Vu la délibération en date du 2 juillet 2024 créant l'emploi permanent à temps non complet d'agent polyvalent à temps non complet à raison de 18/35ème,

Vu la délibération n° 2025-44 en date du 10 juin 2025 relative à la mise en place du RIFSEEP,

Considérant que le travail de l'agent donne entièrement satisfaction,

Il est proposé de stagiairiser cet agent à compter du 1er septembre 2026 au grade d'adjoint technique territorial.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de recrutement. Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_61-DE

Il est précisé qu'une publication d'une annonce de recrutement est obligat[illegible] d'entretien de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION**, décide de :

- **NOMMER** l'agent contractuel actuellement en poste sur l'emploi d'agent technique, fonctionnaire stagiaire à compter du 1er septembre 2026 sur le grade d'adjoint technique territorial.
- **PRÉCISER** que sa durée hebdomadaire de service est de 18/35ème.
- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dossier.

La Landec, le 12 mai 2026

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD